

(N° 96.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 23 JUIN 1887.

---

### Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique, chargée d'examiner le Projet de Loi portant érection de la commune de La Glanerie (province de Hainaut).

*(Voir les nos 206 et 222, session de 1886-1887, de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Baron SURMONT DE VOLSBERGHE, Président; BONNET, le Baron MICHAUX, le Baron D'HUART, le Chevalier VAN OUTRYVE D'YDEWALLE et PIGEOLET, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi répond à des vœux depuis longtemps exprimés; le Conseil provincial du Hainaut s'est formellement et affirmativement prononcé à cet égard; la Chambre des Représentants ayant adopté ce projet à la presque unanimité (74 voix contre 4), votre Commission, dans laquelle il ne s'est élevé aucune objection contre ce projet, vous en propose l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
PIGEOLET.

*Le Président,*  
SURMONT DE VOLSBERGHE.